



COUPON RÉPONSE

à retourner avec votre règlement à :

Association Traits d'Union
49 rue Roger Salengro
59132 TRÉLON

Contacts :

Brice AMAND,
Directeur général

Régine MERCIER,
Directrice administrative et financière

Tel : 03 27 60 81 49
contact@associationtraitsdunion.org

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur notre site
www.associationtraitsdunion.org

L'Association Traits d'Union gère 25 structures dépendant de 12 établissements et services sociaux et médico-sociaux, répartis sur 5 communes du Sud de l'Avesnois.

L'Association offre 682 places autorisées, dont 367 pour enfants et adolescents et 315 places pour adultes, dédiées à l'hébergement et aux activités éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, sociales et économiques.

Elle emploie 604 salariés dont 174 travailleurs en situation de handicap.

Depuis près de 100 ans, l'Association Traits d'Union aide à construire l'avenir de celles et ceux qui doutaient d'en avoir un.

IME
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT
en convention avec l'Éducation Nationale

SAVS

SAMSAH

FOYER LOGEMENT

ESAT

sites cuisine centrale et Bol Vert

MECS

SIÈGE SOCIAL



ESAT - site Ferme du Pont de Sains
FOYER D'HÉBERGEMENT
FOYER POUR PERSONNES VIEILLISSANTES

IME
SESSAD
ESAT
site pressing Cachemire
IEAD-R
MECS foyer éducatif



ASSOCIATION

Reconnue d'Utilité Publique
par décret du 23 Mai 1934



CONSTRUISONS
L'AVENIR



Faites de votre don
un acte de solidarité

49 rue Roger Salengro, 59132 Trélon - Téléphone : 03 27 60 81 49
contact@associationtraitsdunion.org - www.associationtraitsdunion.org

UNE ASSOCIATION AU CŒUR DES SOLIDARITÉS

Héritière de *la Maison des Enfants* créée en 1922

QUI SOMMES-NOUS ?

Reconnue d'utilité publique depuis 1934, l'**Association Traits d'Union** est présente dans le Sud de l'Avesnois avec une diversité d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux en direction d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés familiales.

SES MISSIONS

L'association contribue, par son engagement, à la promotion de l'insertion sociale et à l'exercice de la citoyenneté des personnes accueillies, à la prévention des exclusions et au développement de la solidarité nationale et locale.

Dans un contexte économique difficile, l'association recherche un complément de moyens pour concrétiser ses projets et améliorer la qualité de ses services auprès des jeunes et des adultes.

DES PROJETS À FINANCER

Dans ce but l'association envisage :

- d'acquérir du nouveau matériel éducatif et pédagogique nécessaire à l'intégration scolaire, à l'apprentissage des métiers, à l'acquisition de compétences adaptées, et à l'intégration professionnelle des jeunes et des adultes,

- de développer des actions d'assistance dans les divers actes de la vie, des actions de soutien, de soin et d'accompagnement des personnes accueillies, contribuant ainsi à leur maintien en milieu ordinaire.

*Merci de construire
l'avenir avec nous
Bernard Collin*

Président de l'Association

EN NOUS AIDANT PAR VOS DON

- Vous rendez possible la réalisation de projets adaptés aux situations des jeunes et des adultes accueillis.

- En leur apportant des moyens de s'inscrire dans la vie économique, sociale et culturelle, vous contribuez à construire leur avenir.

- Vous participez à la solidarité nationale et locale en direction de ceux qui en ont le plus besoin.

FAIRE UN DON ET BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX

Les versements faits à notre association, reconnue d'utilité publique, ouvrent droit à des avantages fiscaux :

POUR UN PARTICULIER

Vos dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de la somme versée (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Exemple : un don de 100 € coûte réellement 34 € au donateur imposable (article 200 du Code général des impôts).

POUR UNE ENTREPRISE

Vos dons ouvrent droit à une réduction fiscale de 60% de leurs montants versés, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel, si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés (article 238 bis du code général des impôts).

Lorsque le montant dépasse la limite des 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes, dans les mêmes conditions fiscales.

Ce mécanisme de réduction s'applique aux dons en numéraire mais également aux dons en nature (biens, meubles, parts sociales...). Le don est déductible jusqu'à la date de votre déclaration. Son versement n'est pas soumis à la TVA. Un reçu fiscal vous sera adressé par l'association (reçu fiscal n°11580*03).

BON DE SOUTIEN

À L'ASSOCIATION TRAITS D'UNION

Oui, je soutiens financièrement l'action de l'Association Traits d'Union et je vous adresse un don de. euros.

Par chèque, établi le / / 20....., à l'ordre de l'Association Traits d'Union, 49 rue Roger Salengro 59 132 Trélon.

Par un autre moyen : je contacte l'Association Traits d'Union

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Nom et coordonnées de l'entreprise donatrice si don au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS)

.....

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite recevoir un reçu fiscal (à joindre au titre de l'impôt)

Par retour de courrier à l'adresse postale suivante

.....

.....

Par courriel à l'adresse électronique suivante

.....

Je ne souhaite pas recevoir de reçu fiscal

Respect de votre vie privée

Vos coordonnées sont indispensables pour expédier votre reçu fiscal. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant à l'association .

